



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> contact@eoliennes-ancenis.fr

Il nous semble utile, en ce mois de novembre 2020, de vous adresser, à vous, proches riverains, quelques informations sur le parc éolien Teillé-Trans : Éolandes.

Nous les avons voulues les plus complètes, et, si vous souhaitez d'autres éléments ou informations, vous pouvez nous solliciter à l'adresse mel :

contact@eoliennes-ancenis.fr

et nous aurons grand plaisir à vous répondre.

Un projet citoyen, un projet du territoire

À ce jour, ce sont plus de 800 citoyens qui se retrouvent dans ce projet et, parmi eux une centaine de Teillé et des communes limitrophes en y incluant les personnes ayant une très forte attache à ce territoire.

Sur notre intercommunalité, ce sont près de 300 personnes qui ont contribué financièrement à ce projet.

Que s'est-il passé depuis l'obtention des permis de construire et des autorisations ?

Les permis de construire et autorisation d'exploiter ont été obtenus au 1^{er} semestre 2017.

Un recours gracieux auprès du Préfet a été déposé aussitôt puis un recours contentieux devant le Tribunal Administratif a été déposé en août 2017.

Aucune date de jugement n'étant en vue, en 2019, il a été annoncé, à l'Assemblée Générale du 4 mai, la décision de construire sous recours.

Avec cet allongement de délai, notre fournisseur de machines (SIEMENS) nous a fait savoir que le modèle retenu n'était plus au catalogue. Conséquence : nous avons dû trouver un modèle semblable auprès d'un nouveau fournisseur : ENERCON.

Ce changement de modèle nous a amené à faire un « Porter À Connaissance » auprès du Préfet, car les caractéristiques n'étaient pas identiques, ce qui a provoqué un léger repositionnement de quelques mètres.

Un chantier prêt à démarrer



Ce temps a été mis à profit pour finaliser le prêt bancaire. Le projet a obtenu la pleine confiance de la banque : la convention de crédit avec la banque est signée. Le prêt bancaire est assorti d'une police d'assurance qui couvre également les incidences possibles liées au recours. Afin d'obtenir le prêt, 3 cabinets d'avocats spécialisés dans l'éolien ont étudié le recours qui était déposé. Et leurs conclusions ont rassuré la banque ainsi que la compagnie d'assurance.

Tous les contrats sont signés : fourniture et installation des machines (ENERCON), Maîtrise d'Ouvrage (VSB) ainsi que les aménagements de voirie et creusement des fondations (CHARRIER TP)

Durant l'automne 2020, de nouveaux sondages ont été effectués pour ajuster les fondations ; un constat a été réalisé par huissier pour acter l'état des routes et chemins avant les travaux afin d'effectuer une remise en état en fin de chantier, si cela s'avère nécessaire.

La base vie (locaux pour les personnels de chantier) devait être installée le jeudi 19 novembre.

Le démarrage des travaux de génie civil était prévu le lundi 23 novembre.

Après plus de 3 ans d'attente, audience au tribunal administratif.

Ce délai est très excessif par rapport aux délais habituels (1,5 an en moyenne).

Le jeudi 12 novembre 2020, notre dossier passait enfin devant le Tribunal Administratif de Nantes

La rapporteure publique a émis un avis très sévère qui a surpris tous les observateurs en demandant l'annulation des permis de construire et autorisation d'exploiter.

Juridiquement, ce n'est qu'un avis. Le jugement est mis en délibéré. Trois juges se prononceront vers la mi-décembre.

Décision de suspendre les travaux dans l'attente du jugement :

Le mercredi 18 novembre, nous avons alors pris la décision de suspendre les travaux dans l'attente du jugement.

Si les juges suivent l'avis de la rapporteure publique en annulant les PC et autorisations, nous ferons immédiatement appel et nous devons attendre ce second jugement.

Si les juges se prononcent pour une régularisation du dossier (comme c'est le cas dans la grande majorité des dossiers de ce type) les travaux démarreront début janvier 2021.

Informez régulièrement les riverains:

Quelle que soit la décision, nous vous informerons d'ici la fin de l'année des suites du chantier puis une lettre aussi régulière que possible paraîtra afin de vous tenir au « courant ».

Si les conditions sanitaires le permettent, des visites de chantier vous seront proposées sur inscription.



Sondages géotechniques pour le calcul des fondations

Dernière minute : les inquiétudes du Conseil d'État :

Le 19 novembre 2020, le Conseil d'État interpelle le Gouvernement. Il lui demande de justifier sous 3 mois que la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40%) à l'horizon 2030 pourra être respectée.

Ceci montre toute l'importance de pouvoir produire des énergies renouvelables. Chaque territoire a sa part à prendre en fonction de ses caractéristiques. Avant la mise en place des énergies renouvelables, le Pays d'Ancenis ne produisait rien et bénéficiait de la production d'autres territoires lointains. Aujourd'hui, nous devons inverser la tendance et c'est ce que souhaite EOLA en oeuvrant, pour qu'à terme, le Pays d'Ancenis devienne autonome pour son électricité. C'est dans cette logique que le parc de Teillé – Trans pourra alimenter 7 000 foyers en électricité.

Pour avoir le communiqué de presse du Conseil d'État :

<https://www.conseil-etat.fr> puis rubrique Actualité

EOLA engagée dans la transition énergétique:

Face au réchauffement climatique, nous n'avons pas attendu la COP 21 ni que l'ÉTAT soit mis en demeure par le Conseil d'État pour réfléchir à notre consommation carbonée.

Nous nous sommes mis en mouvement pour se réapproprié un bien commun, l'énergie, dans une vraie dynamique de territoire. Nous avons mis nos forces en commun pour porter, financer et maîtriser ce premier projet éolien-citoyen, mais également pris des initiatives avec 70 foyers volontaires pour réduire nos consommations d'énergie.